Compte rendu sommaire

Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 14 mars 2022

au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le QUATORZE du mois de MARS à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 mars 2022.

Présents : Mesdames LAMARQUE (sauf point 2022-15) et VANNI et Messieurs BOLTZ, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MUNIER et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : M. CORRADI à M. SCHWEIZER
M. MULLER à M. FAVIER
M. ROVIERO à Mme VANNI

Membre absent excusé : Madame LAMARQUE (au point 2022-15)

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

DB 2022-13 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 3 361 € dans cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

DB 2022-14 – Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 1 830 € dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades.

DB 2022-15 – Initiative Bassins de Briey Orne Moselle (IBBO) - Convention cadre 2022-2024

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser le solde de la participation financière due au titre de l'année 2021, à l'association « Initiative Bassins Briey Orne » (IBBO),
- DÉCIDE de prolonger l'adhésion de la Communauté de Communes à la plate-forme d'initiative locale « Initiative Bassins Briey Orne » pour une période de 3 ans (2022-2024),
- DÉCIDE de contribuer au financement des dépenses de fonctionnement de l'association « Initiative Bassins Briey Orne » à hauteur de 8 000 € par an,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer, à cet effet, avec la plate-forme « Initiative Bassins Briey Orne » pour sa mise en œuvre.

DB 2022-16 – Déchets ménagers – Marché de maintenance et nettoyage des conteneurs enterrés – Délibération modificative

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier comme suit la décision du Bureau Communautaire N° 2021-95 en date du 13 septembre 2021, attribuant le marché de maintenance et de lavage des conteneurs enterrés :
  - « DÉCIDE de passer un contrat d'accord-cadre à bons de commande avec la société SARL NAPOLI (Rombas) pour une durée de 12 mois, pour un montant maximum de 100 000 € HT.
  - Et AUTORISE le Président à signer ce contrat d'accord-cadre. »

DB 2022-17 – Marché de gestion des déchèteries et traitement des déchets issus de ces déchèteries - Avenants

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les avenants suivants, dans le cadre du marché de gestion des déchèteries et de traitement des déchets issus de ces déchèteries :
    - Lot 2 – traitement du tout-venant, avenant n° 1 au marché passé avec SUEZ, d'un montant de 180 750 € HT, portant le marché de 645 750 € à 826 500 € HT ;
    - Lot 3 – traitement des déchets verts, avenant n° 1 au marché passé avec SEDE, d'un montant de 1 650 € HT, portant le marché de 49 912,50 € à 51 562,50 € HT ;
    - Lot 4 – traitement des gravats, avenant n° 1 au marché passé avec TRI SERVICE RECYCLAGE, d'un montant de 592,50 € HT portant le marché de 11 948,75 € à 12 541.25 € HT.

DB 2022-18 – Déchets ménagers – Contrat de location de bennes à pneus – Avenants

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de mise à disposition de benne pour le traitement des pneus usagés pour la déchèterie d'Amnéville, portant le prix de location de 100 € HT à 120 € HT par mois,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de mise à disposition de benne pour le traitement des pneus usagés pour la déchèterie de Moyeuvre-Grande, portant le prix de location de 110 € HT à 120 € HT par mois.

DB 2022-19 – Déchets ménagers – Convention avec Metz Métropole pour l'accès des habitants de Roncourt à la déchèterie de Sainte Marie aux Chênes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'autoriser l'accès à la déchèterie de Sainte-Marie-aux-Chênes aux habitants de Roncourt pour l'année 2022,
- FIXE la participation de Metz Métropole à 19,65 € TTC par habitant de Roncourt,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention.

DB 2022-20 – Mise en valeur et protection de l'environnement – Convention de partenariat avec le Club Vosgien – Avenant

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat passée avec le Club Vosgien de la Vallée de l'Orne afin de permettre de lui verser une participation complémentaire de 800 € pour l'année 2022.

DB 2022-21 – Plantation d'arbres dans les communes - Attribution de fonds de concours aux communes – Règlement d'attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de mettre en place un fonds de concours en faveur des communes du Pays Orne Moselle, pour la plantation d'arbres dans les villes et villages,
- ADOPTE le règlement d'attribution déterminant les modalités d'attribution de ce fonds de concours.

DB 2022-22 – Reboisement des forêts communales - Attribution de fonds de concours aux communes – Règlement d'attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de mettre en place un fonds de concours en faveur des communes du Pays Orne Moselle, pour le reboisement des forêts communales,
- ADOPTE le règlement d'attribution déterminant les modalités d'attribution de ce fonds de concours.

DB 2022-23 – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 180 € dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable.

DB 2022-24 – Mobilité – Développement de la pratique cyclable – Demande de subvention auprès de l'ADEME

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet AVELO2 auprès de l'ADEME,
- Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'obtention de ladite subvention.

DB 2022-25 – Réalisation d'une piste cyclable entre AMNEVILLE et HAGONDANGE – Attribution du marché de travaux

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer le marché pour la réalisation des travaux de la seconde tranche de la piste cyclable entre Rombas et Hagondange (phase N° 2 : Amnéville-Hagondange) au groupement d'entreprises MULLER TP-STRADEST-ATECH-AGILIS, pour un montant de 459 738,85 € H.T.,
- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement du marché.

DB 2022-26 – Réalisation d'une piste cyclable entre ROMBAS et AMNEVILLE – Occupation du domaine public départemental – Convention entre la Communauté de Communes et le Département de la Moselle

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine public départemental, qui définit les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure de la piste cyclable réalisée par la CCPOM sur le domaine public départemental (ban de la commune d'Amnéville), étant précisé que le financement de cette opération est entièrement à la charge de la CCPOM,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec le Conseil Départemental de la Moselle.

DB 2022-27 – Mission Locale du Pays Messin - Cotisation 2022

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de participer financièrement au fonctionnement de la Mission Locale du Pays Messin aux conditions suivantes :
    - Forfait de 1,20 €/habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants,
    - Forfait de 1,60 €/habitant pour les communes ayant une population supérieure ou égale à 5 000 habitants ;
- FIXE la cotisation 2022 de la CCPOM à 77 818 € ;
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents.

DB 2022-28 – Mise en place de permanences du Département de Moselle à la Maison des Services Publics de Sainte-Marie-aux-Chênes - Convention de mise à disposition des locaux

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à passer entre la CCPOM et le Département de la Moselle pour la mise à disposition des locaux de la Maison des Services au Public de Sainte-Marie-aux-Chênes pour la tenue de permanences sociales et de consultations pédiatriques par les services départementaux,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention, ainsi que tous les documents y afférents.

DB 2022-29 – Personnel Communautaire – Création d'un poste d'Attaché Territorial

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de créer un poste d'Attaché territorial (Cat. A) à temps complet.

DB 2022-30 – Personnel Communautaire - Création d'un poste de vacataire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le président à recruter un vacataire lorsque des besoins ponctuels le nécessitent,
- FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14,42 €.
- DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Et AUTORISE le président à signer les documents s'y rapportant.

DB 2022-31 – Personnel Communautaire – Mise à disposition d'un agent au profit du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Orne - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de mettre à disposition un agent au profit du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Orne, à raison de 50 % de son temps de travail,
- Et AUTORISE le président à signer la convention à passer à cet effet entre la Communauté de Communes et le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Orne.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 28/02/2022
- Tableau de bord financier au 28/02/2022
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/01/2022
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 28/02/2022
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » 28/02/2022
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 28/02/2022
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 28/02/2022
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/01/2022
- Tableau de bord « Action sociale » au 31/01/2022
- Tableau de bord « Maisons France Services » au 31/01/2022
- Tableau de bord « Transition écologique et énergétique » au 28/02/2022
- Autres communications

*****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10.

Rombas, le 16 mars 2022

Le Président,

Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle C.C.P.O.M.

Lionel FOURNIER